

* Detafix-Blotol

Date de révision: 22.12.2021

8440002002

Version: 6 / CH

Master No. MA-211

Date d'impression: 14.07.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

Detafix-Blotol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange

spotting agent

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/Fournisseur

CHEMIE AG

Alte Tiefenastr. 4d

CH-3048 Worblaufen

No. de téléphone 031 / 917 44 22

No. Fax 031 / 917 44 20

Service émetteur / Hr. R. Arnold Tel.: 031 / 917 44 22

téléphone

Adresse email: info@chemieag.ch / www.chemieag.ch

Web: www.chemieag.ch

Adresse/fabricant

BÜFA Reinigungssysteme GmbH & Co. KG

August-Hanken-Str. 30

26125 Oldenburg

No. de téléphone +49 441 9317 0

No. Fax +49 441 9317 100

Service émetteur / Department product safety / +49 441 9317 108

téléphone

E-Mail produktsicherheit-rs@buefa.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Tox Info Suisse (24h) 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Eye Dam. 1 H318

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

* Detafix-Blotol

Date de révision: 22.12.2021

8440002002

Version: 6 / CH

Master No. MA-211

Date d'impression: 14.07.2022

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280.2 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient docusate sodique;amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyl);Isotridecanol, ethoxylated

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux****docusate sodique**

No. CAS 577-11-7
No. EINECS 209-406-4
Numéro d'enregistrement 01-2119491296-29-XXXX
Concentration >= 3 < 10 %
Skin Irrit. 2 H315
Eye Dam. 1 H318

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol

No. CAS 112-34-5
No. EINECS 203-961-6
Numéro d'enregistrement 01-2119475104-44-XXXX
Concentration >= 1 < 10 %
Eye Irrit. 2 H319

Isotridecanol, ethoxylated

No. CAS 69011-36-5
No. EINECS 931-138-8
Numéro d'enregistrement IRRELEVANT (POLYMER)
Concentration >= 3 < 10 %
Acute Tox. 4 H302
Eye Dam. 1 H318

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319 > 1 %
Eye Dam. 1 H318 >= 10 %

amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyl)

No. CAS 68603-42-9

*** Detafix-Blotol**

Date de révision: 22.12.2021

8440002002

Version: 6 / CH

Master No. MA-211

Date d'impression: 14.07.2022

No. EINECS	271-657-0
Numéro d'enregistrement	01-2119490100-53-XXXX (EC931-329-6)
Concentration	>= 1 < 2,5 %

Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Chronic 2	H411

Ammoniac

No. CAS	1336-21-6
No. EINECS	215-647-6
Numéro d'enregistrement	01-2119488876-14-XXXX
Concentration	>= 0,1 < 1 %

Skin Corr. 1B	H314
Aquatic Acute 1	H400

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT SE 3	H335	>= 5 %
-----------	------	--------

Autres ingrédients**Propane-1,2-diol**

No. CAS	57-55-6	No. EINECS	200-338-0
Numéro d'enregistrement	01-2119456809-23-XXXX		
Concentration	>= 1 < 10 %		[3]

Notent

[3] Substance à limites d'exposition professionnelle
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer sous un fort courant d'eau ou à l'aide d'une solution oculaire.
Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyen d'extinction approprié

* Detafix-Blotol

Date de révision: 22.12.2021

8440002002

Version: 6 / CH

Master No. MA-211

Date d'impression: 14.07.2022

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans le cas d'un incendie environnant, montée de la pression et risque d'éclatement possibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol très glissant suite au déversement du produit. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Enveloppes vides peuvent contenir les restes du produit et c'est pourquoi il est nécessaire les traiter prudemment. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition****2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol**

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	67	mg/m ³	10	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	101	mg/m ³	15	ppm(V)
Limitation maximale; Résorption de l'épiderme / sensibilisateur; Groupe du risque pendant la grossesse: S; Etablie le; Remarque: SSc				

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol

Liste	IOELV			
Type	IOELV			
Valeur	67,5	mg/m ³	10	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	101,2	mg/m ³	15	ppm(V)

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.
 Equipement de protection individuelle doit être conforme avec la Règlement (CE) 2016/425 du Conseil et aux normes CEN résultant de leur part.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire

* Detafix-Blotol

Date de révision: 22.12.2021

8440002002

Version: 6 / CH

Master No. MA-211

Date d'impression: 14.07.2022

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques
 Matériau approprié nitrile
 Épaisseur du gant \geq 0,6 mm
 Temps de pénétration 480 min

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	liquide		
Couleur	incolore		
Odeur	piquante, ammoniacquée		
valeur pH			
Valeur	10,5	à	11,5
Point d'éclair			
Valeur	> 100		°C
Densité			
Valeur	env. 1,01		kg/l
Hydrosolubilité			
Remarque	miscible		
Viscosité			
Valeur	env. 13		s
méthode	DIN 53211 4 mm		

9.2. Autres informations

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Under normal conditions of storage and use, hazardous reactions will not occur.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	> 10.000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

* Detafix-Blotol

Date de révision: 22.12.2021

8440002002

Version: 6 / CH

Master No. MA-211

Date d'impression: 14.07.2022

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol**

Substance de référence	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol		
Espèces	rat		
DL50	3305		mg/kg

Isotridecanol, ethoxylated

Espèces	rat		
CL 50	2000		mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol**

Substance de référence	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol		
Espèces	lapin		
DL50	2764		mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanéeévaluation irritant
Les critères de classification sont remplis.**lésions oculaires graves/irritation oculaire**évaluation Corrosif
Les critères de classification sont remplis.**sensibilisation**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons****2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol**

Substance de référence	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol		
Espèces	perche arc-en-ciel		
CL 50	1300		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Toxicité pour les daphnies**2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol**

Substance de référence	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol		
------------------------	---------------------------	--	--

* Detafix-Blotol

Date de révision: 22.12.2021

8440002002

Version: 6 / CH

Master No. MA-211

Date d'impression: 14.07.2022

Espèces	Daphnia magna		
CE50	> 100		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol		
Espèces	Daphnia magna		
NOEC	112		mg/l
Durée d'exposition	14	d	

Toxicité pour les algues**2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol**

Substance de référence	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol		
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
ErC50	> 100		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		

Toxicité pour les bactéries**2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol**

Substance de référence	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol		
Espèces	boue activée		
CE 10	> 1995		mg/l
Durée d'exposition	30	min	
Source	Données de la littérature		

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Biodégradabilité**2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol**

Substance de référence	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol		
Valeur	89	à	93 %
Durée de l'essai	28	d	
évaluation	facilement dégradable		
méthode	OCDE 301 C		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.4. Mobilité dans le sol

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation**

Le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

* Detafix-Blotol

Date de révision: 22.12.2021

8440002002

Version: 6 / CH

Master No. MA-211

Date d'impression: 14.07.2022

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV

COV (CH)	9,3	%	0,09	kg/l
COV (CE)	12,6	%		

Composants (règlement (CE) no 648/2004)

5 % ou plus, mais moins de 15 %:

agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

abréviations

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.